

EN VENTE à la Librairie du Journal de Roubaix: Le distributeur... 5304

UN SERVICE OFFICIEL de correspondance, automobile, voyageurs et bagages...

TOURCOING

LE PALAIS DU COMMERCE

La nouvelle Bourse et la Chambre de commerce, en construction sur la place Charles-Roussel...

Les travaux d'achèvement du Palais du Commerce retardés à plusieurs reprises...

On peut considérer que le Palais du Commerce est maintenant à peu près achevé. La façade de la rue des Anges est complètement terminée...

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

On les achève dans la cour d'honneur de la Bourse et ils viennent d'être commencés dans les autres parties du vaste bâtiment.

arrêté, qui sera soumis à l'administration municipale. Il se pourrait que des modifications y soient apportées. La solennité projetée sera un vrai régal pour les amateurs de bonne musique et digne de la réputation artistique de la grande cité tourquennoise.

Comme chaque année la fête fédérale sera précédée du Congrès et de la remise des récompenses aux vieux musiciens. Le gouvernement sera sans doute représenté à ces diverses cérémonies.

Un homme de 80 ans, a été trouvé pendu dans sa chambre à coucher, mercredi après-midi. Voici les faits.

Deux ménages de la rue de l'Espérance, MMes Delobel et Terninck, ont été avisés de voir la maison de leur voisin, Charles Molin, 60 ans, fermée depuis le matin, s'ingénierait à en trouver la raison; à plusieurs reprises elles avaient frappé à la porte et essayé de voir à l'intérieur, sans succès. Finalement, vers cinq heures du soir, elles parvinrent à ouvrir la porte et entrèrent dans la maison. Au rez-de-chaussée, elles ne trouvèrent rien d'anormal, mais en pénétrant dans la mansarde qui sert de chambre à coucher, elles aperçurent Charles Molin pendu à une poutre.

Effrayées, les deux femmes descendirent en hâte et l'une d'elles se rendit au poste de police de la Croix-Rouge, pour prévenir les agents.

Les gardes champêtres écrits revinrent avec cette dernière, monta à la chambre de Charles Molin et coupa la corde qui lui enserrait le cou. Le cadavre était complètement froid. M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, informé de ces faits par téléphone, se rendit rue de l'Espérance et ouvrit une enquête sur les circonstances de ce suicide.

Le commissaire apprit que Charles Molin, jusqu'en ces temps derniers, avait pour amie une femme mariée, Colombe Hennequin. Le ménage, après 25 ans de vie commune, avait eu sept enfants. Il y a six mois, Molin avait quitté sa compagne et il était venu habiter, 13, rue de l'Espérance, avec l'un de ses fils, Eugène Frimlin.

Depuis dimanche dernier, Charles Molin s'était enfermé tous les jours et Eugène Frimlin, après une violente discussion survenue mardi après-midi, l'avait quitté déclarant qu'il ne voulait plus vivre avec lui.

C'est après cette scène que Charles Molin renaquit chez lui. Depuis ce moment on ne l'avait plus revu. Le malheureux avait mis fin à ses jours dans la voiture d'ambulance de l'hôpital à conduit le cadavre mercredi soir, à six heures et demie, à la morgue de l'hôpital.

L'AMI INDELIQUAT. — On n'a pas publié l'abus de confiance commis il y a quelques jours, par un ouvrier maçon de la rue de l'Amiral Courbet, Henri Masquelier, au préjudice de M. Noppo, peintre, rue de Roubaix. Chargé d'effectuer des réparations dans une maison appartenant à M. Noppo, Masquelier avait présenté une facture et touché les frais sans avoir rien réparé. Or, Henri Masquelier vient de commettre un nouveau délit au préjudice d'un de ses amis. Mardi, il passa une partie de l'après-midi en compagnie d'un camarade, Jean Smekens. Vers le soir, ses deux compagnons se rendirent au logement de Smekens, rue Saint-Blaise. Là, Henri Masquelier, profitant d'un moment d'inattention de son ami, pénétra dans une chambre, enleva un veston et un pantalon et s'en fut engager le tout au Mont-de-Piété.

M. Smekens a déposé une plainte, mercredi matin, entre les mains de M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, qui fait rechercher Henri Masquelier.

TROUVAILLE MACABRE. — Dans la matinée de mercredi, vers huit heures un quart, le jeune Henri Delehouze, 15 ans, donneur de fils, dont les parents habitent 95, rue Debonnettes, au Blanc-Beau, se livrait au sport de la pêche à la ligne. Soudain, le bouchon de son engin de pêche plongea et le zélin crissant à un « mordage » sérieux tira sa ligne avec précaution. Au lieu d'un poisson, il trouva accroché à l'hameçon, un petit cadavre d'enfant âgé d'environ quatre mois.

Henri Delehouze porta sa lugubre trouvaille au bureau d'écrou de la rue de Valenciennes, où le conseiller de son père se rendit au bureau de M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement. Le commissaire reçut la déclaration du gamin et envoya le cadavre à l'hôpital civil où M. le docteur Julien, médecin-légiste, en fera l'autopsie jeudi matin.

PROCES-VERBAL. — Mardi soir, vers huit heures et demie, M. Henri Parmentier, fabricant de tapis, rue de Paris, rencontra dans le parc de l'Exposition, M. le docteur Torck, de Roubaix. Une discussion ne tarda pas à s'élever entre eux. Bientôt, le docteur Torck, enlevant son veston et trouvant ses manches de chemise se mettait en position de boxe. L'agent de police Louis-Jules Durand voulut séparer les deux adversaires. M. Parmentier se retira à l'adjonction de l'agent, mais M. Torck refusa de s'éloigner. Il injectiva M. Durand lui disant: « Je vous ennuie... je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous.

L'agent verbalisa aussitôt. M. Torck sera poursuivi pour outrages par paroles à agent et pour tapage injurieux.

L'IMPORTATION DE LEBRAIRIE ETRANGERE. — Les grèves de l'imprimerie ont provoqué un fort mouvement d'importation de librairie étrangère. Au 15 mai au soir, il s'est entré en France, par la gare de Roubaix, 20 kilos de livres imprimés en langue française; 20 kilos de musique étrangère imprimée; 20 kilos de chromolithographies; et 35 kilos de journaux belges, soit un total de 1.440 kilos, contenus en 19 colis et ayant coûté 125 francs. Dans la première quinzaine de juin, les quantités ont été plus grandes encore. On compte en effet 200 kilos de livres en langue morte, 760 kilos de livres en langue française, 40 kilos de musique, 310 kilos de chromolithographies et d'imprimés divers avec blancs à rembrir, et 25 kilos de journaux belges. Total, 1.935 kilos d'articles divers, qui composent 21 colis et ont nécessité 9 procès-verbaux.

DETTES A PAYER. — Le brigadier de sûreté Lecafette et l'agent Schlickeotte ont mis en état d'arrestation mercredi après-midi, vers quatre heures, des Phalémpins, un manœuvre de maçon, Léopold Vandecastel, 16 ans, demeurant à Reckem, qui était recherché pour perger une peine de douze jours de prison et une amende de 1.000 francs, pour fraude, prononcée par le tribunal correctionnel de Lille le 9 septembre 1905 et le 14 mai 1906.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Pollet et Henry, rue Faidherbe, un ouvrier singeur, M. Emile Henry a reçu un cheveau sur le pied gauche. Quatre jours de repos. Docteur Dumortier. Chez les Leliens et Paris, camionneur, un ouvrier chargeur, M. Henri Vandecastel, s'est fait une entorse au pied gauche en chargeant un camion. Dix jours de repos. Docteur Dumortier. Le peignage de M. Desclaux, un ouvrier bobineur, M. Noël Desclaux, a reçu un appareil bobineur sur le pied gauche. Dix jours de repos. Docteur Cuisset.

ENTREPRENEURS DU JEUDI 22 JUIN 1935. — M. Joseph Carvot, dix heures et demie, à Saint-Germain, à Mouvaux. — M. Louis Derriand, dix heures et demie, église Saint-Eloi (Blanc-Beau).

A titre de PRIME EXCEPTIONNELLE le « Journal de Roubaix » offre à ses lecteurs trois très jolies choses :

1. Un superbe petit sac, imitation maroquin, intérieur garni d'un flacon et d'un gentil petit portefeuille. Prix : 1 fr. 75

2. Un élégant petit sac de dame, grain loup. Prix : 2 fr. 75

3. Un porte-cartes, avec garniture nickelée. Prix : 0 fr. 85

Ces objets fabriqués spécialement pour le « Journal de Roubaix » sont vendus moitié prix de leur valeur. 5110

6 PORTRAITS SOIGNES, 2 francs, 81, rue Desarmont, Tourcoing. 741

LES 1^{ER} ET 2^{ES} COMMISSIONS se réuniront à la Mairie vendredi 22 juin, à huit heures du soir, pour arrêter le programme de la fête nationale.

EGAREE. — Le garde d'après un reçu mardi soir, à dix heures, sur la place du Labourer, une pauvre femme égarée. Après avoir passé la nuit à l'hospice, elle a été remise à son mari, M. Henri Franchomme, de Watrellos, qui s'était mis à sa recherche.

MARCO-EN-BAREUL UNE CATASTROPHE EVITEE Dans la nuit de lundi à mardi, un domestique des « Vidanges Courboux » traversait, avec une voiture pleine, le passage à niveau du Plochia. Soudain, au moment où le véhicule se trouvait en panne, le conducteur alla chercher du secours dans les fermes des environs. Quelques minutes après, l'express venant de Calais, qui arrive en gare de Lille à 5 h. 12, était annoncé à l'éclaircie et le train s'en fut faire le signal. Le mécanicien de l'express le aperçut et réussit à stopper, à quelques mètres de l'obstacle. Le domestique revint à ce moment, avec de l'aide et, après bien des efforts, réussit à déblayer la voie.

De ce fait, le train est arrivé à Lille avec un assez grand retard, mais au moins une catastrophe a pu être évitée.

MORT DU PEINTRE D'AUGER DE BOUSBEQUE Un artiste belge de grand talent, M. J.-B. Huysmans, vient de mourir à Hove, près d'Anvers.

Cette nouvelle ne peut manquer d'être un réconfort pour les artistes belges, car elle leur rappelle l'artiste belge le plus vif et le plus intéressant. Dans la notice que Huysmans avait, à sa manière, écrit un page de l'histoire de Bousbeque, en peignant dans un tableau un couple de jeunes gens, M. Huysmans avait peint Bousbeque, tout droit tel qu'il avait ensuite fait don à la commune en 1904.

Il s'agit, on se souvient, de la fameuse peinture d'histoire: « Auger de Bousbeque, le héros de la bataille de la drève de son père. Le tableau est placé dans la salle de délibération du Conseil municipal, où il fait l'admiration des connaisseurs.

M. Huysmans était un admirateur passionné d'Auger de Bousbeque. Il consacra son pinceau à célébrer plusieurs des incidents de la vie de l'illustre ambassadeur.

Ce tableau, il existe dans la région une autre œuvre de ce peintre. C'est celle achetée par le Gouvernement belge, que l'on admire dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Comines (Belgique), intitulée: « Notamment fait arriver l'ambassadeur Bousbeque à Comines de la Rivière de son important que la scène représentée: « Dans la salle du palais, entouré de son grand-vizir, de ses pachas et d'autres dignitaires de sa cour, sur un trône recouvert de la peau de lion, le sultan, dans ses vêtements de soie étincelant d'or et de pierres précieuses. Triste et composée, la physionomie du sultan dénote une orgueilleuse méfiance. Auger de Bousbeque est devant le puissant monarque, accompagné de ses deux respectueux, attire l'attention des nombreux personnages de la cour, que l'artiste a groupés au milieu d'un brillant décor oriental.

Quant à la mairie de Bousbeque, il représente une scène qui se passe également à Constantinople, dans l'appartement d'Auger. Un garde, armé d'un arc tendu, en défend l'entrée, garnie de tapis de soie et de rideaux de soie. Le sultan, dans son cabinet d'étude et de travail ornent les murs surmontés de l'inscription en caractères arabes: « Dieu seul est grand et Mahomet est son prophète. Derrière un pupitre se trouvent des livres, des cahiers et des documents. Au-dessus de la tête du sultan, un portrait de son père, le sultan défunt, est accroché à la muraille. Les murs sont ornés de tapisseries et de tableaux. Le sultan, dans son cabinet d'étude et de travail ornent les murs surmontés de l'inscription en caractères arabes: « Dieu seul est grand et Mahomet est son prophète. Derrière un pupitre se trouvent des livres, des cahiers et des documents. Au-dessus de la tête du sultan, un portrait de son père, le sultan défunt, est accroché à la muraille. Les murs sont ornés de tapisseries et de tableaux.

Plusieurs tableaux de M. Huysmans se trouvent dans la galerie des Batailles, à Versailles; d'autres ornent le musée d'Anvers, enfin une autre œuvre a fait récemment l'objet d'offres de la part du Gouvernement français. C'est l'œuvre: « Auger de Bousbeque, le héros de la bataille de la drève de son père. Le tableau est placé dans la salle de délibération du Conseil municipal, où il fait l'admiration des connaisseurs.

Les arts perdent en M. Huysmans un digne représentant.

MORT D'UN ANCIEN CONSEILLER MUNICIPAL. — Mercredi a décédé à Hailu, dans le 8^e arrondissement, M. Auguste Dumortier-Delobel, ancien conseiller municipal, président du Conseil de fabrique, ancien industriel. M. Dumortier était le père de M. Auguste Dumortier, ancien conseiller municipal de Roubaix. M. M. Les curés d'Esars et de Bécourt et du P. Isidore Durcité, prêtre des missions étrangères, en Cochinchine. Les funérailles de M. Dumortier auront lieu lundi matin, à dix heures et demie.

travail de la Mairie de Comines. M. Ducarin, maire, a démissionné de conseiller municipal.

« A ce propos, M. le Maire de Comines nous adresse, dans le « Journal de Roubaix », une lettre dont nous extrayons le passage suivant qui tend à rectifier notre information :

« L'entrefilet paru dans votre journal du 17 courant, sous le titre: « Démission d'un conseiller municipal de la mairie de Comines », est inexact. M. Ducarin n'a jamais été élu conseiller municipal de Comines. C'est M. Ducarin qui a démissionné de conseiller municipal de Comines.

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

« J'ignore les motifs qui ont fait agir M. Ducarin, mais il est possible qu'il ait été frustré de n'avoir pas obtenu la place de garde-champêtre qu'il sollicitait. A un grand regret, je n'ai pu le proposer pour ce poste, ne lui reconnaissant pas les aptitudes nécessaires pour le remplir. »

QUESNOY-SUR-DEULE. — Un manœuvre de maçon, Georges Demont, 26 ans, demeurant à Comines, était pris de querelle avec un de ses camarades, Georges Henry, 17 ans, demeurant au 21 de la même rue. La querelle dégénéra en violence et, tourna en rixade et Henry, se sentant le plus faible, frappa d'un coup de couteau la jambe gauche son antagoniste, Georges Derode, qui a donné ses soins au blessé, l'a fait admettre à l'hôpital Saint-Sauveur. Henry a été déferé au Parquet.

TOMBE D'UN BOYARAGE. — Un ouvrier, Charles Jacob, 84 ans, au service de M. Leroy, est tombé, à sept heures et demie, de l'échafaudage d'une maison en construction, rue de Carvin.

Le malheureux vint à tomber d'une hauteur de quatre mètres sur un tas de briques où il se fit de nombreuses contusions au plus d'une luxation du poignet.

MM. les docteurs Warin et Desplanques lui donnèrent leurs soins et le blessé, qui est père de deux enfants, a été conduit à l'hôpital de la Charité.

UNE SERIE DE VOL. — Il y a quelques jours, Louis Billiau, 32 ans, était arrêté sous l'inculpation de vol d'une bicyclette appartenant à M. le docteur Chiffart, de Marquette. Un nommé Gustave Poullet, récemment libéré, a dénoncé Billiau comme étant l'auteur d'un vol de bicyclette, commis il y a environ deux ans au préjudice de M. Deryck, rue de Valenciennes, à Marquette. Il ajouta que Billiau, en compagnie de cinq voleurs connus de Marquette, s'était, il y a deux mois, rendu coupable de deux vols de cuivre commis la nuit dans les ateliers de M. Deryck, rue de Valenciennes, à Marquette. Le parquet a été mis en courant de ces dénonciations.

Les amis et connaissances de la famille CAUVROIS, POLLET, qui par obit, n'auraient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Monsieur MAURICE CAUVROIS, décédé à Roubaix, le 18 juin 1935, à l'âge de sept ans et demi, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux obsèques qui auront lieu le samedi 23 courant, à neuf heures et demie, à six heures du soir, en l'église Saint-Germain, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille DUBOIS, DEBRACHE, qui par obit, n'auraient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Monsieur MAURICE DUBOIS, décédé à Roubaix, le 18 juin 1935, à l'âge de sept ans et demi, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux obsèques qui auront lieu le samedi 23 courant, à neuf heures et demie, à six heures du soir, en l'église Saint-Germain, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille DUBOIS, DEBRACHE, qui par obit, n'auraient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Monsieur MAURICE DUBOIS, décédé à Roubaix, le 18 juin 1935, à l'âge de sept ans et demi, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux obsèques qui auront lieu le samedi 23 courant, à neuf heures et demie, à six heures du soir, en l'église Saint-Germain, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille DUBOIS, DEBRACHE, qui par obit, n'auraient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Monsieur MAURICE DUBOIS, décédé à Roubaix, le 18 juin 1935, à l'âge de sept ans et demi, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux obsèques qui auront lieu le samedi 23 courant, à neuf heures et demie, à six heures du soir, en l'église Saint-Germain, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille DUBOIS, DEBRACHE, qui par obit, n'auraient pas reçu de lettres de faire-part du décès de Monsieur MAURICE DUBOIS, décédé à Roubaix, le 18 juin 1935, à l'âge de sept ans et demi, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir